



Délibération 65-10

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 25 novembre 2010

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 12 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code de l'Education et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 21 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint. La commission permanente ayant été consultée (éventuellement).

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e.0290086l@ac-rennes.fr

adresse

Site internet
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

Objet de la délibération : répartition des crédits de fonds sociaux

Exposé de la délibération : Une subvention de 748 € est attribuée au collège ; les membres du conseil proposent la répartition suivante : 500 € pour le fonds social collégien (solde avant répartition : 274,28 €) 248 € pour le fonds social des cantines(solde avant répartition : 1199 €)

Résultat du vote :

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
GOVART Béatrice, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle